



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24
Conseillers votants : 32

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT,
Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY,
Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme
Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M.
Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-
SICRE, Adjoints

Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Jeanne DUCLOUX,
Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe
GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne
HORNAERT, M. Luc VOCANSON, M. Steve
DUMONT, Mme Brigitte LIDÔME, M. Philippe
NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel
SINO, Mme Agnès BRENIER , Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jérôme GRENIER
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne
DUCLOUX
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Alexandre HUAU-
ARMANI
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Johan AUVRAY
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Sylvie MALIER à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN
M. Valentin LAMBERT

Secrétaire de séance : M. VOCANSON

N° 124/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2019-13-2 Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la phase n°1 dans le cadre des travaux de restauration de la collégiale de Vernon

Commune de VERNON

La commune de Vernon a lancé une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la passation d'un accord cadre relatif aux missions de diagnostics et de maîtrise d'œuvre sur le patrimoine architectural de la ville de Vernon classé, inscrit au titre des monuments historiques et non protégé.

Cet accord cadre a été attribué au groupement Richard DUPLAT / LATITUDES.

Un premier marché subséquent de maîtrise d'œuvre a été notifié à ce groupement le 23 mars 2018 pour la phase préparatoire et les mesures conservatoires pour un montant prévisionnel de 30 950,40 € HT.

Un second marché subséquent de maîtrise d'œuvre a été lancé pour les phases de travaux n°1 et n°2 – travaux sur le chevet, tour de la croisée, le transept sud et nord, la passerelle, la sacristie et la façade occidentale. Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 5 120 180,00 € HT, soit 2 200 680 € HT pour la phase 1 et 2 919 500 € HT pour la phase 2.



Le conseil municipal du 29 mars 2019 a autorisé la signature de ce marché.

Toutefois, le programme de travaux a dû être modifié afin de correspondre aux données du contrat de territoire qui ne subventionne pas la Ville à hauteur du montant des travaux prévus pour les phases n°1 et n°2. Aussi, il est apparu nécessaire de déclarer sans suite le marché et de le relancer sur la base d'un programme de travaux modifié tenant compte d'un phasage de travaux différent. Le programme rectifié correspond aux travaux prévus en phase n°1 de la consultation initiale hors travaux de la sacristie et du bras nord du transept qui seront intégrés dans une phase de travaux ultérieure.

Le taux maximum de rémunération proposé par le titulaire ne peut excéder, conformément aux dispositions de l'accord cadre, 7,45 % sans la mission OPC et 8,45 % avec la mission OPC. Le marché subséquent sera attribué après analyse de l'offre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-4°,
Vu les articles 78 et 79 du décret n°20016-360 du 25 mars 2016,
Vu l'accord cadre n°2016/121,
Vu le projet de marché subséquent n°2,
Vu la délibération n°360/2018 du 7 décembre 2018 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et autorisant la subdélégation aux adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du 10^{ème} adjoint en date du 31 mars 2017,
Vu l'arrêté n°0313/2019 du 04 juillet 2019 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché n°2019/013/2 « Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la phase 1 – travaux sur le chevet, tour de la croisée, transept sud dans le cadre des travaux de restauration de la collégiale de Vernon » avec le groupement Richard DUPLAT / LATITUDES représenté par l'atelier d'architecture RICHARD DUPLAT – 40 Allée Paul Langevin – 78210 SAINT CYR L'ECOLE suite à l'analyse des offres qui sera effectuée.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°044/2019 du 29 mars 2019.

Développement Durable

Avis favorable

Culture et ville numérique

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Commune de VERNON

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).